



CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2017 – 20h30

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du CR du Conseil Municipal du 30 novembre 2016
3. BATIMENTS – Approbation du projet de commerce multiservices
4. FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2016
5. FINANCES – Adoption du Compte Administratif 2016
6. FINANCES – Affectation des résultats
7. FINANCES – Adoption du Budget Primitif 2017
8. FINANCES – Vote des taux de fiscalité locale

Sous la présidence de Monsieur Joël RAYMOND,

Etaient présents : Mmes ANGELVIN Céline, BOULAND Corinne, MAVEL Catherine, DEURVEILHER Mickaëlle, CALADOU Geneviève et GROS Emilie

MM. BARBE Patrick, LOUCHE Christian, MALAVIEILLE Serge, DE MONTLAUR George et PHILIPON Pierre

Procuration : Mme RATHUILLE-MARTINEZ Isabelle à Mme ANGELVIN Céline

M. FABRI Stéphane à M. BARBE Patrick

Mme GUILLERMET Cathy à Mme MAVEL Catherine

- 1 Approbation de l'ordre du jour : Adopté à l'unanimité.**
- 2 Approbation du Compte-rendu du précédent conseil : Adopté à l'unanimité.**
- 3 BATIMENTS – Approbation du projet de commerce multiservices**

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a pour objet d'offrir aux Montaudois des services de proximité. Il s'agira d'un bâtiment d'activités divisibles d'une surface d'environ 400 m² pouvant accueillir des commerces et un cabinet de santé. Cette programmation n'est pas définitive et sera susceptible d'évoluer dans le temps.

La Commune a engagé des études auprès d'un architecte afin de définir une esquisse ainsi qu'une évaluation des coûts de l'ouvrage. Par ailleurs, les élus souhaitent s'appuyer sur ce projet afin de rendre plus sûr et plus urbain le fonctionnement de la RD21. Dès lors, des études ont été engagées avec un cabinet d'études voirie, en lien avec le gestionnaire de cette voie, Montpellier Méditerranée Métropole.

A ce stade, le projet de multiservices présenterait un coût d'environ 645 000€. Monsieur le Maire rappelle qu'il sera nécessaire de solliciter les collectivités locales partenaires et les fonds ouverts par l'État au titre de l'investissement local et du soutien au commerce afin de boucler le financement d'un tel projet.

4 FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2016

Le conseil municipal, sur rapport de Madame Céline ANGELVIN, décide à l'unanimité d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

- Fonctionnement
 - Recettes : 1 284 842.41 €
 - Dépenses : 1 187 184.19 €
 - Résultat de l'exercice 2015 : 30 139.12 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 127 797. 34 €
- Investissement
 - Recettes : 645 555.26 €
 - Dépenses : 216 918.92 €
 - Résultat de l'exercice 2015 : 161 437,97 €
 - Résultat de clôture de l'exercice 2016 : 590 074. 31€

6 FINANCES – Affectation des Résultats

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal doit affecter les résultats constatés. Madame la Conseillère déléguée, Céline Angelvin, rappelle que les résultats d'investissement sont obligatoirement affectés à l'investissement. Les résultats de fonctionnement doivent être affectés au budget, en section de fonctionnement ou d'investissement.

SITUATION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	645 555.26 €
DEPENSES	216 918,92 €
EXCEDENT 2016	428 636,34€
RESULTAT REPORTE 2015	161 437, 97 €
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE	590 074.31 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	1 284 842,41 €
DEPENSES	1 187 184,19 €
EXCEDENT 2016	97 658,22 €
RESULTAT REPORTE 2015	30 139,12€
RESULTAT CUMULE EXCEDENTAIRE	127 797.34 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire à la section de fonctionnement.

7 FINANCES – Adoption du Budget Primitif 2017

Madame Céline Angelvin présente les données du budget primitif 2017 s'établissant comme suit :

- Fonctionnement
Recettes : 657 900,34 €
Dépenses : 657 900.34 €
- Investissement :
Dépenses : 764 574,31 €
Recettes : 764 574,31 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

8 FINANCES – Vote des taux de fiscalité locale

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Après avoir écouté le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix exprimées, moins trois abstentions, décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10.50%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 12.30%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 63.86%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15